

Le deuxième grand objectif du Comité était de préparer un examen environnemental de l'Accord qui devait être présenté au Cabinet. Le contenu analytique de l'examen est axé sur une évaluation de l'Accord sous quatre grands angles : incidences des dispositions de l'ALENA qui présentent un intérêt particulier en matière d'environnement; examen préalable; possibilité de migration des investissements vers des régions où les pratiques de protection de l'environnement sont différentes; enfin, des mécanismes destinés à garantir que les rapports entre le commerce et l'environnement seront traités après la fin des négociations.